Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

SYNDICAT MIXTE
D'EYGUES EN AYGUES

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 MAI 2026 A NYONS

PROCES-VERBAL
DE L'ELECTION D'UN PRESIDENT, DE DEUX VICE-PRESIDENTS ET DE QUATRE MEMBRES COMPLEMENTAIRES DU BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres dont le conseil syndical doit être composé :	**33**
Nombre de délégués en exercice :	**33**
Nombre de délégués présents :	**27**
Nombre de délégués ayant donné pouvoir :	**6**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Nyons (26110), dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard PEZ, Président sortant du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues, le douze mai 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 et L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la circulaire NOR INT/A/1405029C du 13 mars 2014, relative à l'élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux, communautaires et syndicaux.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

Etat de présence des 33 délégués titulaires, par EPCI et ordre alphabétique
[P : Présent(e) / A : Absent(e) / E : Excusé(e) pouvoir à]

EPCI	NOM	Prénom	P	A	E	Pouvoir à :
CCPOP	AGRO	Florent	X			
	ARSAC	Marcelle	X			
	ARTAUD	Jean-Dominique	X			
	BOURRET	Alphonse	X			
	CARO	Fernando			X	F. VIDAL
	GELEDAN	Marc	X			
	HOFFMANN	Marc	X			
	MARSEILLE	David	X			
	MORATAL	Jean-Claude			X	J.D. ARTAUD
	REYNIER-DUVAL	Christophe			X	D. SABON
	SABON	Denis	X			
	VIDAL	Frédérique	X			
CCAOP	AURIACH	Hervé	X			
	CROZET	Pascal	X			
	LISPAL	Patricia	X			
	MONNIN	Karine			X	P. CROZET
	PAYAN	Sébastien	X			
CCVV	CHARRASSE	Bernard	X			
	MICHEL	Marie-Claire	X			
CCDSP	ESCOFFIER	Patrice			X	B. EYSSERIC
	PEYRON	Jacques	X			
CCBDP	BRUS	Jean-Claude	X			
	CHAMBON	Claude	X			
	EYSSERIC	Bruno	X			
	GIREN	Didier	X			
	JOVE	Bruno	X			
	ROCHAS	Yannis	X			
	SALIN	Olivier	X			
	TESTE	Michel	X			
CCD	BAUDIN	Pascal	X			
	LACOUR	Jeannette	X			
CCSB	LIOTARD	Cécile			X	L. TARDY
	TARDY	Lionel	X			

Délégués : 33 (quorum : 17) **Présents : …27……** **Votants : ……33……**

Mme Jeannette LACOUR été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Comité Syndical.
M. Jean-Dominique ARTAUD a été désigné en qualité de premier assesseur par le Comité Syndical.
M. Didier GIREN a été désigné en qualité de deuxième assesseur par le Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU PRESIDENT

1.1. Présidence de l'assemblée

Sous la Présidence de Madame Marcelle ARSAC, doyenne des membres présents, le Comité Syndical a été invité à procéder à l'élection du Président (article L. 5211-9 du CGCT).

La Présidente a dénombré 27 délégués présents. Par ailleurs, 6 délégués absents ont donné pouvoir. Elle a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

La Présidente a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le Délégué Syndical a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par le Président et les assesseurs de séance et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles, a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Président du Syndicat.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Bruno EYSSERIC
- M. David MARSEILLE

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président [redacted] papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**1**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**32**
Majorité absolue :	**17**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
David MARSEILLE	**18**	**dix-huit**
Bruno EYSSERIC	**13**	**treize**
Pascal CROZET	**1**	**un**

M. David MARSEILLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

2. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. David MARSEILLE, nouvellement élu Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Eygues, indique aux membres du Comité Syndical qu'après l'élection du Président, l'organe délibérant doit se prononcer sur le nombre de postes de Vice-Présidents.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, qui s'appliquent aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L5711-1 du même code, le nombre de Vice-Présidents est librement fixé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents. Compte tenu de l'effectif de notre Comité Syndical lequel comprend 33 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait de 7 Vice-Présidents.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT précisent également que le Bureau Syndical est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. A défaut de précision dans les textes sur ce point, il revient au Comité Syndical, si volonté il y a d'aller dans ce sens, de compléter les effectifs du Bureau et donc de déterminer le nombre d'élus ayant voix délibérative appelés à siéger au Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents.

Le Président rappelle que même si du point de vue juridique il convient de prendre une délibération pour acter le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Syndical :

- Les statuts du syndicat (article 6.2) fixent le nombre de Vice-Présidents à deux (2).
- Le principe retenu pour la composition du Bureau Syndical est 1 représentant de chaque EPCI membre, soit 7 membres : le Président (1), deux (2) Vice-Présidents et quatre (4) autres délégués.

Le Président propose donc de fixer la composition du Bureau Syndical de la manière suivante :

- Le Président (1) ;
- Deux (2) Vice-Présidents ;
- Quatre (4) autres membres.

Cette proposition est soumise au vote du Comité Syndical et obtient les suffrages suivants :

Voix POUR : 33 **Voix CONTRE : 0**
ABSTENTIONS : 0 **NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 0**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. David MARSEILLE élu Président, à l'élection du Premier Vice-Président.
Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Vice-Président du Syndicat.
Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Bruno EYSSERIC
- M. Olivier SALIN

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**2**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**31**
Majorité absolue :	**16**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Bruno EYSSERIC	**25**	**vingt-cinq**
Olivier SALIN	**6**	**six**

M. Bruno EYSSERIC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de David MARSEILLE élu Président, à l'élection du Deuxième Vice-Président.
Il est fait appel des candidatures pour le poste de Deuxième Vice-Président du Syndicat.
Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Lionel TARDY

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**3**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**30**
Majorité absolue :	**16**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Lionel TARDY	**30**	**trente**

M. Lionel TARDY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU PREMIER MEMBRE COMPLEMENTAIRE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. David MARSEILLE élu Président, à l'élection du Premier Membre Complémentaire au Bureau Syndical.
Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Pascal BAUDIN

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**0**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**33**
Majorité absolue :	**17**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Pascal BAUDIN	**33**	**trente-trois**

M. Pascal BAUDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Premier Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE COMPLEMENTAIRE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. David MARSEILLE élu Président, à l'élection du Deuxième Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Il est fait appel des candidatures pour le poste de Deuxième Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Se portent candidats (ordrc alphabétique) :

- M. Jacques PEYRON

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**0**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**33**
Majorité absolue :	**17**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Jacques PEYRON	**33**	**trente-trois**

M. Jacques PEYRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Deuxième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE COMPLEMENTAIRE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. David MARSEILLE élu Président, à l'élection du Troisième Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Il est fait appel des candidatures pour le poste de Troisième Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Bernard CHARRASSE

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**0**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**33**
Majorité absolue :	**17**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Bernard CHARRASSE	**33**	**trente-trois**

M. Bernard CHARRASSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Troisième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE COMPLEMENTAIR

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. David MARSEILLE élu Président, à l'élection du Quatrième Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Il est fait appel des candidatures pour le poste de Quatrième Membre Complémentaire du Bureau Syndical.
Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Hervé AURIACH

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	**0**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	**33**
Majorité absolue :	**17**

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Hervé AURIACH	**33**	**trente-trois**

M. Hervé AURIACH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

NOM	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Quatrième Membre Complémentaire du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Aucune

3. PROCLAMATION DES RESULTATS

Sont proclamés en qualité de :

Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues :
M. David MARSEILLE

Premier Vice-Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues :
M. Bruno EYSSERIC

Deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues :
M. Lionel TARDY

Membres du Bureau du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues :

M. Pascal BAUDIN

M. Jacques PEYRON

M. Bernard CHARRASSE

M. Hervé AURIACH

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le présent procès-verbal dressé et clos le dix-neuf mai 2026 à 19 heures 30, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des délégués syndicaux présents.

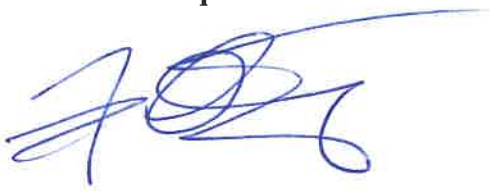
Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

Signature des membres présents :

La doyenne d'âge du Comité Syndical : Marcelle ARSAC



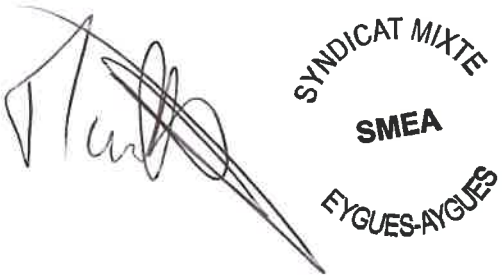
Les Assesseurs : Jean-Dominique ARTAUD **Didier GIREN**



La Secrétaire de séance : Jeannette LACOUR



Le Président du Syndicat : David MARSEILLE



Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-PV_ELECTIONS-DE

Les membres du Comité Syndical

EPCI	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
CCPOP	AGRO	Florent	
CCPOP	ARSAC	Marcelle	
CCPOP	ARTAUD	Jean-Dominique	
CCPOP	BOURRET	Alphonse	
CCPOP	CARO	Fernando	
CCPOP	GELEDAN	Marc	
CCPOP	HOFFMANN	Marc	
CCPOP	MARSEILLE	David	
CCPOP	MORATAL	Jean-Claude	
CCPOP	REYNIER-DUVAL	Christophe	
CCPOP	SABON	Denis	
CCPOP	VIDAL	Frédérique	
CCAOP	AURIACH	Hervé	
CCAOP	CROZET	Pascal	
CCAOP	LISPAL	Patricia	
CCAOP	MONNIN	Karine	
CCAOP	PAYAN	Sébastien	

EPCI	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
CCVV	CHARRASSE	Bernard	
CCVV	MICHEL	Marie-Claire	
CCDSP	ESCOFFIER	Patrice	
CCDSP	PEYRON	Jacques	
CCBDP	BRUS	Jean-Claude	
CCBDP	CHAMBON	Claude	
CCBDP	EYSSERIC	Bruno	
CCBDP	GIREN	Didier	
CCBDP	JOVE	Bruno	
CCBDP	ROCHAS	Yannis	
CCBDP	SALIN	Olivier	
CCBDP	TESTE	Michel	
CCD	BAUDIN	Pascal	
CCD	LACOUR	Jeannette	
CCSB	LIOTARD	Cécile	
CCSB	TARDY	Lionel	